BILLOM Communauté

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 13 mai 2019 à la maison du peuple de Beauregard-l'Evêque sous la présidence de Gérard GUILLAUME.

Les points suivants ont été traités :

ECONOMIE :

a) PAE de l'Angaud :

1. Les travaux de viabilisation de l'extension et de la requalification de l'existant sont terminés. Les lots peuvent désormais être commercialisés avec découpage à la demande et création de noues centrales de gestion des eaux pluviales au fur et à mesure des cessions de terrains.
Au regard de la qualité environnementale du parc d'activités, de l'entretien des noues qui restera à la charge de Billom Communauté ainsi que la plantation et l'entretien de la haie en façade des lots, il est décidé de fixer un prix de vente des parcelles à 40 € HT/m².

2. La mission de commercialisation nécessite une expertise certaine ainsi qu'un suivi fin des porteurs de projets, c'est la raison pour laquelle elle sera confiée à un prestataire extérieur. Un cahier des charges est validé et la consultation prochainement lancée. Une option sera intégrée à ce marché pour une prestation d'architecte-conseil. Ce dernier permet de vérifier la conformité des projets immobiliers retenus avec le cahier des prescriptions architecturales et paysagères environnementales (CPAPE).

3. Le CPAPE : celui-ci précise les exigences en matière de constructions, d'implantations, de hauteur, des matériaux (ex : le bardage bois sera obligatoire sur le pignon côté voie de desserte), des teintes en façades ou encore des éléments tels que les clôtures, les enseignes, l'éclairage extérieur. L'objectif de cet outil est d'avoir une zone d'activités uniforme, intégrée dans le paysage et respectueuse de l'environnement.

4. Enfin, est validé le cahier des charges de cession des terrains (CCCT) qui comprend notamment les dispositions d'ordre général déterminant les prescriptions imposées aux constructeurs, le but de la cession, les droits et obligations du vendeur et du preneur. Ce document fixe également les règles et servitudes de droit privé ou encore la gestion des ouvrages collectifs.

b) ZAC des Littes

Unanimité pour réaliser les travaux d'alimentation en basse tension pour les parcelles rachetées par les sociétés Cirque Event et Billd qui viendront s'installer prochainement sur la ZAC des Littes à Dallet (Mur-Sur-Allier). Le montant des travaux est de 7 800 € HT subventionné à 50 % par le SIEG, ce qui fait un coût restant de 3 900 € pour la Communauté de Communes qui se verra rembourser cette somme par la Société d'Equipement de l'Auvergne dans le cadre de son contrat de concession.

CULTURE

Conformément au consensus de 2016 actant le rapprochement des deux structures proposant une offre musicale sur le territoire à savoir : l'école de musique intercommunale et l'école bruitsonnière de la Lyre Pérignatoise, un travail a été fait durant les 12 derniers mois et a abouti à une fusion totale pour la rentrée 2019. La grille tarifaire basée sur le quotient familial a été revue, une tranche supérieure a été rajoutée, les QF les plus bas ont une tarification abaissée et les adhérents hors communauté de communes sont toujours majorés.
Il est également acté :
- de maintenir les quotas pour les classes piano, guitare et batterie selon les effectifs actuels des deux écoles,
- de recentrer les cours sur deux communes uniquement (Pérignat et Mezel). Il n'y aura donc plus de cours ni à Chauriat ni à Dallet,
- d'aligner les rémunérations du personnel par le haut (une enveloppe supplémentaire financière d'environ 9 000 € sera donc à prévoir pour une année scolaire). La plupart des enseignants seront repris (sachant que 3 sur les 9 sont déjà présents à Billom Co),
- de signer une convention avec la Lyre pérignatoise qui mettra à disposition de l'école son matériel (notamment instruments de musique),
- de développer sur le nouveau territoire les objectifs figurant dans le projet pédagogique de l'école intercommunale dont celui de l'initiation et de l'éveil musical pour les plus petits ainsi que celui du développement des pratiques collectives, en programmant 2 actions nouvelles : l'ouverture de classes d'éveil musical pour les 4-6 ans et l'ouverture de classes d'instruments à vents (Flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette…)

PERSONNEL : un agent ayant demandé la mise en place d'un compte épargne-temps (CET) la collectivité à l'obligation d'en définir les modalités. Il permet à ses titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés dans la limite de 5 par an. Le nombre total de jours inscrits au CET ne pourra excéder 60. De fait, les congés ne pourront plus être reportés l'année suivante.

STATUTS :en raison de la création de la commune nouvelle de Mur-sur-Allier issue de la fusion de Mezel et Dallet, il convient de modifier les statuts de Billom Communauté afin de remplacer le nombre de communes de 26 à 25 et de remplacer les anciens noms par le nouveau.
Cette modification statutaire sera soumise à l'approbation des conseils municipaux.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : les communes et leur intercommunalité doivent procéder avant le 31 août 2019 à la détermination, par accord local, du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.
La composition de droit commun compte 49 conseillers. 26 autres possibilités s'offrent aux assemblées (communautaire et communales) parmi celles-ci trois retiennent l'attention des élus : 48 – 45 (en vue de diminuer le nombre d'élus tout en favorisant au moins deux délégués dans un maximum de commune) et 55 délégués (situation actuelle).
Après un large débat et plusieurs votes successifs il sera proposé aux communes de se positionner sur le maintien de la situation actuelle.

GEMAPI : l'assemblée valide la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon pour la mise en œuvre du contrat territorial sur les 5 cours d'eau dont les Assats qui traverse plusieurs communes de Billom Communauté. L'EPCI sera facturé à hauteur de 5,3 % du total des dépenses soit un montant annuel estimé à 6 447 € correspondant principalement à des actions d'animation.

ASSAINISSEMENT : dans le cadre de l'élaboration du PLUH communautaire, une mise à jour des schémas communaux d'assainissement est à réaliser, le code de l'urbanisme imposant aux PLU d'annexer ces schémas. Le travail sera réalisé par la SEMERAP selon une convention de prestation de service qui prévoit une mission sur une durée de 18 mois pour un coût forfaitaire par commune de 3 134,40 € TTC. Cette dépense sera assumée par le SIAREC pour les communes qui y sont adhérentes et par Billom Communauté pour les autres.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION : Billom Communauté apportera une subvention de 2 800 € à la commune de Billom pour la réalisation d'une mission d'aide à la définition d'une stratégie de réponse à la pénurie médicale sur le territoire de Billom estimée à 10 200 € TTC.

FINANCES : deux décisions modificatives sont nécessaires pour prendre en compte d'une part les fonds de concours pour le SIEG pour les branchements BT sur la ZAC des Littes et la subvention à la mairie de Billom et d'autre part pour modifier un numéro d'imputation budgétaire.

URBANISME : dans le cadre du projet de voie verte le long de l'Allier, une mise en compatibilité du PLU de Mezel est nécessaire et sera effectuée par les services de l'État. Elle consiste à ajuster le règlement de la zone N et d'ajuster le périmètre des Espaces Boisées Classés.

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT DE BASSE LIMAGNE : afin de se mettre en conformité avec la loi NOTRe, il convient de modifier les représentants de Billom Communauté au SBL pour ce qui est de l'assainissement sur les communes de Beauregard l'Evêque, Bouzel et Vassel. Sont donc désignées Suzanne Delarbre et Françoise Bernard.

Autres points :
a) Attributions par le bureau communautaire de subventions dans le cadre de l'OPAH à des habitants de la commune suivante : 500 € à Vertaizon.
b) Billom Communauté déposera une candidature conjointe avec les trois autres EPCI du Grand Clermont et le PETR lui-même afin de répondre à un appel à projet concernant le Contrat de Transition Ecologique. Cela permettra de renforcer les démarches des Plans climat en cours et de favoriser la mise en œuvre d'actions collectives notamment sur les questions d'alimentation.

Fait à Billom le 15 mai 2019

Gérard Guillaume

Président

Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM